

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/020

SEANCE DU 17 JUIN 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

10.06.2021

Date d'Affichage

25.06.2021

Objet de la Délibération

Présentation et débat du projet
d'aménagement et de développement
durable du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal en présence d'un
technicien de la CCGT

L' an deux mille vingt et un, le dix-sept juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, LOUBEAU, MARC, RANCHET, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, VITRICE, SARICA.

Absents :

Mme GARCIA procuration à Mme MAZAUDIER
Mr SUC procuration à Mme DASSENOY
Mme RECH procuration Mme FIERLEJ
Mme EVEN procuration Mme PADRA
Mr DOLAGBENU procuration à Mme DEGEILH
Mme MONFRAIX procuration à Mr SARICA
Mr CHONG KEE procuration à Mme VITRICE
Mme SANDOVAL procuration à Mme VITRICE

Secrétaire : Mr Aïta

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-11 et suivants relatifs à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme ;

VU le transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine ;

VU la délibération n°24022016-03a du 24 Février 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire communautaire ;

CONSIDERANT le projet de PADD du futur PLUI soumis à débat,

CONSIDERANT les échanges en séance,

Le Conseil Municipal :

- **a débattu** des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- **prend acte** de la tenue du débat.

- **précise** que le présent procès-verbal sera transmis à la Gascogne Toulousaine afin que les observations et contributions émises par les élus sur ce document soient prises en compte.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

